

Aide Covid : les étudiant·e·s touchant uniquement les APL à nouveau exclu·e·s de la mesure ?

Tandis que le Président de la République avait annoncé mercredi 14 octobre une aide exceptionnelle de 150 euros pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA et des APL, le Gouvernement a fait marche arrière dès le lendemain en restreignant cette aide aux bénéficiaires du RSA et à ceux des APL ayant des enfants à charge. Dimanche, celui-ci est revenu en partie sur sa décision.

Une première marche arrière qui exclue les étudiant·e·s non-boursier·e·s bénéficiant des APL ?

Après avoir créé un faux espoir chez des millions de jeunes précaires, **le Gouvernement s'est finalement ravisé suite à l'indignation générale et à la mobilisation de plusieurs organisations dont l'UNEF.** Ainsi, le Premier Ministre a annoncé ce dimanche 18 octobre que l'aide exceptionnelle de 150 euros serait notamment ouverte aux jeunes bénéficiant des APL ainsi qu'aux étudiant·e·s boursier·ère·s de l'Enseignement supérieur.

Si l'UNEF salue un premier recul, nous dénonçons l'exclusion de toute une partie des jeunes. En effet, cette aide ne concernerait que 400 000 jeunes bénéficiant des APL. Or 1,3 millions de jeunes touchent les APL au total, dont 800 000 étudiant·e·s. Les étudiant·e·s non boursier·e·s bénéficiaires des APL semblent ainsi être exclu·e·s. **Comme en mai, l'UNEF dénonce l'absence de soutien d'une grande partie des étudiant·e·s de la part du Gouvernement, alors que la précarité explose et que le couvre-feu affecte les jobs étudiants de nombre d'entre nous.** La précarité touche massivement les étudiant·e·s et ne concerne pas uniquement les boursier·e·s (qui ne représentent que 26% des étudiant·e·s). Le système de bourses ne correspondant pas à la réalité sociale du milieu étudiant, de nombreux·ses étudiant·e·s qui ne sont pas boursier·ère·s, vivent pourtant dans une importante précarité.

Des couacs inacceptables et une aide qui reste largement insuffisante au vu de l'explosion de la précarité étudiante

Les faux espoirs à répétition et le flou autour des différentes annonces de Jean Castex sont inacceptables. L'absence de précision démontre au mieux une méconnaissance des problématiques des jeunes, au pire un mépris des jeunes à qui l'on peut donner et enlever 150 dans la même journée.

Par ailleurs, si cette aide constitue un coup de pouce nécessaire pour les étudiant·e·s boursier·ère·s, **l'aide reste d'un montant largement insuffisant au vu de la précarité grandissante dans le milieu étudiant.** A la rentrée 2020, le coût de la vie avait ainsi augmenté de 3,69%, soit 18 fois plus que pour le reste de la population. Celle-ci se contente de répondre, par un montant déjà trop faible, en une fois à une situation ponctuelle mais ne résout pas la question de la précarité étudiante, qui elle est structurelle.

Une nécessaire réforme du système d'aides sociales à destination des étudiant·e·s.

La précarité grandissante dans le milieu étudiant appelle à une réforme d'ampleur du système d'aides sociales dans l'Enseignement supérieur. Des discussions sur une telle réforme avaient été promises par Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, suite à la tentative de suicide d'un syndicaliste étudiant à Lyon en novembre 2019. La seule réponse du Gouvernement fut la mise en place d'un numéro vert, renvoyant vers les services sociaux des CROUS ! La situation actuelle démontre la nécessité de réformer urgemment, et en profondeur notre système d'aides sociales mais également de transformer notre protection sociale afin de garantir un filet de sécurité solide aux jeunes. **Nous revendiquons donc l'accès au RSA des jeunes de moins de 25 ans, ainsi que la mise en place d'une allocation d'autonomie pour tou-te-s les jeunes en formation, d'un montant suffisant pour vivre et calculé en fonction de la situation propre de l'étudiant·e et non de ses parents.**

L'UNEF revendique en urgence:

- L'ouverture de l'aide exceptionnelle de 150 euros à l'ensemble des jeunes touchant les APL (étudiant·e·s, jeunes actifs ou en recherche d'emploi etc.)
- Une réforme en profondeur du système des bourses sur critères sociaux qui augmente les montants et le nombre de bénéficiaires afin de lutter contre la précarité étudiante
- L'augmentation des APL et leur réindexation sur l'indice de référence des loyers
- L'augmentation de moyens dans le réseau des CROUS afin de leur permettre de mieux lutter contre la précarité étudiante
- Le rétablissement d'une aide financière à l'insertion professionnelle des jeunes diplômé·e·s
- La gratuité des masques pour les jeunes

Contact :

Elisabeth ABANDA AYISSI
Attachée de presse de l'UNEF
06.03.55.45.28 / presse@unef.fr